



MAIRIE d'AUTOUILLET

CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

TARIFICATION FORFAITAIRE ET MENSUELLE 2017 / 2018

GARDERIE PERISCOLAIRE

matin	MATERNELLE ET ELEMENTAIRE			soir	MATERNELLE Prise en charge à l'arrivée du bus à 17h00			soir	ELEMENTAIRE Prise en charge à la fin des cours à 16h30			
	1/2 h	1 h	1h30		1/2h Jusqu'à 17h30	1 h Jusqu'à 18h00	2 h Jusqu'à 19h00		1/2 h Jusqu'à 17h00	1 h Jusqu'à 17h30	2 h Jusqu'à 18h30	2h 30 Jusqu'à 19h00
QF 1	14,00 €	23,00 €	33,00 €	QF 1	14,00 €	28,00 €	39,00 €	QF 1	14,00 €	28,00 €	39,00 €	48,00 €
QF 2	19,50 €	33,50 €	44,50 €	QF 2	19,50 €	39,00 €	50,00 €	QF 2	19,50 €	39,00 €	50,00 €	56,00 €
QF 3	25,00 €	44,50 €	55,50 €	QF 3	25,00 €	50,00 €	61,00 €	QF 3	25,00 €	50,00 €	61,00 €	67,00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE du Mercredi après-midi ELEMENTAIRE

Engagement au mois et tarif mensuel. Goûter inclus

<u>QF 1</u>	48,00 €
<u>QF 2</u>	55,00 €
<u>QF 3</u>	60,00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE du Mercredi MATERNELLE (si passage à la semaine des 4 jours)

Engagement au mois et tarif mensuel. Repas cantine 4,40 €/ repas. Goûter inclus

	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE
<u>QF 1</u>	42,00 €	48,00 €	68,00 €
<u>QF 2</u>	48,00 €	55,00 €	75,00 €
<u>QF 3</u>	50,00 €	60,00 €	80,00 €

TARIF DEGRESSIF

Pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la garderie périscolaire et le centre du mercredi après-midi, mise en place d'un tarif dégressif :

- 10 % pour le 2^d enfant ;
- 15 % pour le 3^e enfant ;

TARIF EXTERIEUR ou OCCASIONNEL par Mercredi après accord de la Mairie

Engagement au mois et tarif mensuel. Repas cantine 4,40 €/ repas. Goûter inclus

- 15,00 € / matin
- 20,00 € / après-midi
- 35,00 € / journée

QF 1 : inférieur à 10.000 € **sans changement**
QF 2 : de 10.000 à 19.000 € **sans changement**
QF 3 : supérieur à 19.000 € **sans changement**

Les goûters du soir et du mercredi après-midi sont compris, **sauf pour la tranche ½ H le soir.**
En cas de dépassement, la facturation sera établie suivant le forfait supérieur.

Nous demandons aux parents de respecter les horaires correspondant au forfait choisi pour l'accueil périscolaire et pour l'accueil de loisirs.

- Tout dépassement, même minime, donnera lieu à une facturation au forfait supérieur.
- Tout enfant récupéré de manière répétée après 19 H donnera lieu à une facturation d'un montant de 8 € par jour.